

70 Indulgence plénière le troisième dimanche de chaque mois.

Pour gagner les indulgences plénières, outre la récitation pendant le mois de la dizaine assignée, il faut s'approcher, ces jours-la, des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et faire quelques prières dans une église, aux intentions du Souverain Pontife.

Les personnes malades, ou légitimement empêchées, sont dispensées de la visite d'une église, pourvu qu'elles s'acquittent de quelque autre œuvre de piété, que leur confesseur y substituera à son choix.

Les indulgences plénières sont applicables aux défunts.

*Grégoire XVI, Bref: Benedicentes Domino, 27 janvier 1832.*

Pour gagner les indulgences, on sait qu'il faut être en état de grâce, et remplir les pratiques prescrites avec piété et dévotion.

FIN.